REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Arthies – Banthelu – Cléry en Vexin – Wy-dit-Joli-Village

Petit Guide du RPI

2020/2021

Le **R**egroupement **P**édagogique **I**ntercommunal des communes d'Arthies, Banthelu, Cléry en Vexin et Wy-dit-Joli-Village a accueilli 105 élèves le jour de la rentrée contre 106 l'année précédente.

La répartition des classes reste identique à 2019/2020 :

- ⇨ 2 à Cléry : de la maternelle au CP
- ⇨ 2 à Arthies : CE1/CE2 et CE2/CM1
- ⇨ 1 à Wy : CM1/CM2.

Le RPI est géré par le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (S.I.I.S), financé par les 4 communes membres, et administré par des élus locaux bénévoles.

Ses missions sont :

- ⇨ La gestion du transport scolaire (convention signée avec le département pour prise en charge des frais)
- ⇨ La responsabilité des 2 ATSEM de Cléry, ainsi que de l'accompagnatrice dans le bus (recrutement, organisation, salaires…)
- ⇨ Le financement des livres, fournitures scolaires, matériel (ex : tables à Arthies, ordinateur à Cléry)… pour les 5 classes.

Elles doivent s'exercer en toute transversalité et complémentarité avec les communes, l'équipe enseignante, l'association de cantine, les parents d'élèves, les dames de cantine et de garderie, et ce au quotidien.

Il en va du bon fonctionnement de nos écoles, du bien-être de nos enfants et de la réussite de leurs apprentissages.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui contribuent à la réussite de nos enfants, rendue encore plus compliquée en cette période.

Le Président Olivier BOSSU

Membres du S.I.I.S. (= Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire):

ARTHIES : O. BOSSU – L. DODEMAN – A. DUMONT-SELHI
BANTHELU : G. LEHARIVELLE – C. FOUCAULT – J. TARDIVEL
CLERY EN VEXIN : J. GUERIN – N. BESLON – D. ZECCA
WY-DIT-JOLI-VILLAGE: A. MARANDEL – L. BOSSU – I. LE TRANOUEZ

Ecole « Les Châtaigniers »
Rue de la Mairie
95420 ARTHIES
01 34 67 22 25
0950340d@ac-versailles.fr
Cantine-garderie : 01 34 67 22 25

« Ecole de la fontaine »

4, rue de la fontaine d'Ascot
95420 CLERY EN VEXIN
01 34 67 48 74
0950382z@ac-versailles.fr
Cantine-garderie : 01 34 67 48 74

« Ecole de la Source»
Rue de la Mairie
95420 WY DIT JOLI VILLAGE
01 34 67 46 39
0950367h@ac-versailles.fr

Cantine-garderie : 01 34 67 46 39

Inspection de l'Éducation Nationale
(Circonscription du Vexin)
M. COAIL, Inspecteur de l'Éducation Nationale
Lieu-dit « Les Chênes bruns »
Boulevard de l'Oise
95 000 CERGY
01 30 83 44 72
0951238e@ac-versailles.fr

A. ***Horaires des cours*** :

ARTHIES	8h40* - 11h40	13h15* - 16h15	le lundi, mardi, jeudi, vendredi
CLERY	9h00* - 12h00	13h30* - 16h30	
WY	8h35* - 11h35	13h05* - 16h05	

** Ouverture des portes 10 minutes avant ces horaires qui doivent être respectés pour le bon fonctionnement des écoles.*

B. ***Horaires des récréations*** :

ARTHIES	10h10-10h30	15h10-15h30
CLERY	10h30-11h00	15h15-15h45
WY	10h00-10h15	14h25-14h40

C. ***Circuit du transport scolaire*** :

MATIN		APRES-MIDI	
CLERY	8 h 06		
BANTHELU	8 h 13	WY	16 h 08
WY	8 h 20	ARTHIES	16 h 19
ENFER	8 h 26	CLERY	16 h 33
ARTHIES	8 h 34	BANTHELU	16 h 40
WY	8 h 42	WY	16 h 47
BANTHELU	8 h 49	ENFER	16 h 53
CLERY	8 h 54	ARTHIES	17 h 00

Le circuit a été étudié par le SIIS de façon à limiter au maximum le temps de transport pour les enfants.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Le RPI Arthies /Banthelu / Cléry en Vexin/ Wy-dit-Joli-village, mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2008 par le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS), scolarise les élèves des 4 communes répartis comme suit entre les 3 écoles.

Cléry en Vexin 44 élèves	Classe 1 (25 élèves) Mme CHAUVEL Atsem : Mme DA PAZ	PS ..... 13 MS 12
	Classe 2 (19 élèves) Mmes LENGLET et CÉRÉ Atsem : Mlle PANDROZ	GS ..... 11 CP 8
Arthies 40 élèves	Classe 3 (22 élèves) M. SARRAZIN	CE1 ..... 13 CE2 9
	Classe 4 (18 élèves) M. DEMENAT	CE2 ..... 9 CM1 9
Wy-dit-Joli-Village 21 élèves	Classe 5 (21 élèves) Mme JEGOU	CM1 ..... 8 CM2 13

Coordination du RPI :

Mme LENGLET étant chargée de la coordination des 3 écoles ainsi que des relations avec les différents partenaires (Inspection, Mairies, SIIS, Parents d'élèves, DDEN, etc ...), elle est remplacée chaque vendredi par Mme CÉRÉ.

LE PROJET D'ECOLE :

Élaboré par l'équipe enseignante en 2017-2018, il a pour objectif d'atteindre davantage d'attention et de concentration de la part des élèves.
Les 3 axes sont :

1- Le langage et la maîtrise de la langue française
2- Le langage et les mathématiques
3- La formation de la personne et du citoyen

L'ORGANISATION SCOLAIRE ET LES APC :

Depuis la rentrée de septembre 2017, les 5 classes du RPI sont repassées à la semaine de 4 jours.

D'autre part, depuis la rentrée de septembre 2013, il est proposé à tous les élèves de participer tour à tour à des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) comme suit :

- Mme Chauvel (à Cléry) : le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h15
- Mme Céré (à Cléry) : le vendredi de 16h30 à 17h15
- M. Demenat et M. Sarrazin (à Arthies) : le lundi de 16h30 à 17h30
- Mme Jégou (à Wy) : le lundi de 16h05 à 17h05

Les APC sont soumises à l'autorisation des familles qui sont informées de la prise en charge de leur enfant par l'enseignant de la classe. L'équipe enseignante effectue un bilan à la fin de chaque période en conseil des maîtres.

LE RASED : (**R**éseau d'**A**ides **S**pécialisées aux **E**nfants en **D**ifficulté).

Le Rased apporte un suivi particulier aux enfants en difficulté durable ou passagère. Il fonctionne sous la responsabilité de M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Les interventions ont lieu sur le temps scolaire après concertation avec l'équipe enseignante.

Poste E (Enseignant spécialisé) : M. GEINDRE
Psychologue scolaire : Mme BATOLA
Médecin scolaire : Dr BERCHET
Infirmière scolaire : Mme VAUCHEL
Enseignante-référente pour la scolarisation des élèves handicapés : Mme NICOLAS

HORAIRES DES GARDERIES

Les garderies sont gérées par les communes. Les inscriptions se font en Mairie.

	MATIN	APRES-MIDI	LIEU
ARTHIES	7h30 - 8h35	16h 15 - 18h 30	Ecole
CLERY	7h30 - 8h50	16h 30 - 18h 30	Salle Polyvalente
WY	7h30 - 8h25	16h 05 - 18h 30	Local de cantine

Durant le temps de garderie, les enfants sont sous la responsabilité de :

- Mme ZANCANARO à Arthies
- Mmes ZANCANARO et PROENCA à Cléry en Vexin
- Mme DA LOMBA à Wy-dit-Joli-Village

RESTAURATION SCOLAIRE

Les communes mettent en place les moyens humains et techniques (personnel, locaux) permettant le service des repas. Le personnel de cantine sert les repas livrés par un traiteur en « liaison froide ».

L'Association « Cantine et Animation des écoles du RPI » (composée de parents bénévoles et renouvelée en Assemblée Générale chaque année) s'occupe de l'élaboration des menus, de la facturation… et organise différentes manifestations pour les enfants des 3 écoles (carnaval, kermesse, vente de chocolats ou d'objets décorés par les enfants...). Les bénéfices réalisés lors de ces projets sont reversés aux écoles l'année suivante pour financer les projets et les sorties des classes.

Un enfant peut manger à la cantine occasionnellement si sa famille prévient la veille avant 9h00. Par contre, **tout repas non décommandé la veille avant 9h00, reste dû.**

Le prix du repas est de **3,40 €** et de 3,20 € pour les familles ayant 3 enfants ou plus scolarisés dans le RPI. Une adhésion de 10 € est demandée en début d'année aux familles pour permettre à chaque enfant de participer aux activités subventionnées par l'association. L'« Association Cantine du RPI » demande un paiement par prélèvement automatique.

ASSOCIATION POUR LA CANTINE ET L'ANIMATION DES ECOLES DU RPI

Bonjour à tous,

Nous espérons que tous les enfants ont fait une belle rentrée et que les nouveaux élèves et leur famille ont reçu un accueil chaleureux dans nos écoles.

Toujours très motivées, nous renouvellerons les grandes manifestations (Carnaval, kermesse...) et vous proposerons diverses actions ponctuelles (Opération Chocolats de Noël…) si l'actualité sanitaire nous le permet. Les bénéfices reversés aux écoles permettront aux enfants et aux enseignants de réaliser de nouveaux projets.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour partager ces moments en famille et entre amis !

Une adresse mail est à votre disposition pour vos échanges courants avec le bureau : assocantine@hotmail.fr

Et suivez-nous sur Facebook : **Association Cantine et Animation du RPI**.

Nous souhaitons une belle année scolaire à tous les enfants, prenez soin de vous.

A très bientôt ! Le Bureau

- Mme Nathalie CAMEIRA ---------- Présidente
- Mme Fanny ADAM---------- Trésorière
- Mme Audren GUEGAN ----------Comptable
- Mme Amélie RUBANY ---------- Comptable adjointe
- Mme Wyçam LÉ ---------- Secrétaire
- Mme Flora DE MARCHI ---------- Organisatrice événementiel
- Mme Laura DODEMAN ----------Responsable démarchage
- Mme Marie BIANCALANI ----------Adjointe démarchage

LE CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école se réunit chaque trimestre pour faire le point sur la vie de l'école. Il est composé :

- Des enseignants
- De représentants du SIIS
- D'un membre du RASED
- Des représentants de parents d'élèves
- Du délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN)
- De l'inspecteur de circonscription (qui en est membre de droit).

Il délibère sur les questions portées à l'ordre du jour.

Il vote le règlement intérieur et approuve le projet d'école.

Il est informé :

- de la composition des classes,
- des projets et sorties pédagogiques entreprises par classe,
- du fonctionnement des écoles sur le plan matériel et financier,
- de l'organisation de l'aide aux élèves en difficultés,
- de l'hygiène et de la sécurité dans les écoles,
- des activités périscolaires (restauration scolaire, garderie),
- des conditions d'intégration des enfants handicapés…

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DE l'EDUCATION NATIONALE (DDEN)

Les DDEN sont des « amis de l'école » bénévoles qui visitent les écoles, sont attentifs à l'hygiène, la sécurité, l'équipement …

Ils peuvent faire la liaison avec les mairies et être à l'origine de projets (concours de dictée, écoles fleuries …). Ils participent aux conseils d'école.

M. JAVELOT est le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale du secteur.

LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

Chers parents,

Nous souhaitons une très bonne année scolaire à tous les élèves. Nous espérons que les nouveaux arrivants ont reçu un bel accueil de la part de leurs camarades. Nous sommes là, parents délégués, pour faire une liaison entre vous et l'équipe éducative et vous accompagner tout au long de l'année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des remarques ou des questions.

Les parents délégués

Mmes Adam, Guillou, Kowalewski, Rubany, Dodeman,
Ringenbach, Bringel, M. Picard et M. Mesrouk

Ont été élus représentants des parents d'élèves le vendredi 9 Octobre 2020 :

**A l'école de la fontaine de Cléry en Vexin (PS/MS/GS/CP) :*

Mme ADAM Fanny (Titulaire PS-MS, non fédérée) 06.60.24.60.00
M. MESROUK Mehdi (Titulaire GS-CP, non fédéré) 07.67.75.94.11
Mme GUILLOU Emilie (Suppléante PS-MS, non fédérée) 06.18.83.73.58
Mme KOWALEWSKI Sophie (Suppléante GS-CP, non fédérée) 06.31.81.38.38

**A l'école les Châtaigniers d'Arthies (CE1/CE2/CM1) :*

Mme BRINGEL Myriam (Titulaire CE1-CE2, non fédérée) 06.23.18.93.35
Mme RUBANY Amélie (Titulaire CE2-CM1, non fédérée) 06.73.16.45.74
Mme DODEMAN Laura (Suppléante CE1-CE2, non fédérée) 06.75.36.23.19
Mme RINGENBACH Virginie (Suppléante CE2-CM1, non fédérée) 06.73.40.90.12

**A l'école de la Source de Wy-dit-Joli-Village (CM1/CM2) :*

M. PICARD Guillaume (Titulaire CM1-CM2, non fédéré) 06.22.09.77.01
Mme ADAM Fanny (Suppléante CM1-CM2, non fédérée) 06.60.24.60.00

FREQUENTATION

Une fréquentation régulière est un gage de réussite et ce, dès la maternelle.
RAPPEL : Toute absence non justifiée sera signalée à l'Inspection Académique.

Attention! Les enfants des classes de maternelle ne peuvent quitter l'établissement qu'accompagnés d'un membre de la famille ou d'une personne nommément désignée dans la fiche de renseignements.

Les enfants de l'école élémentaire peuvent quitter l'école seuls, et ce, dès le CP, sous la responsabilité de leurs parents.

MATERIEL SCOLAIRE

En fin d'année scolaire, les enseignants remettent aux enfants la liste des fournitures scolaires pour la rentrée scolaire.

Il est recommandé de vérifier à chaque congé si le matériel est complet et, éventuellement, de pourvoir à son remplacement.

En élémentaire, des manuels sont prêtés aux élèves. Ceux-ci devront être restitués en bon état en fin d'année scolaire … ou remplacés.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance individuelle est facultative sur le temps scolaire mais souhaitable en cas de dépassement des horaires d'école (sorties avec pique-nique ou classe de découverte notamment).

Cette assurance peut être délivrée par l'assureur familial ou par des assureurs spécialisés du monde éducatif.

Dans tous les cas, elle doit couvrir :

- **l'individuelle accident** : si l'enfant est victime des dommages.
- **la responsabilité civile** : si l'enfant est l'auteur des dommages.

LIAISON FAMILLE / ECOLE

Le cahier de liaison sert à assurer la liaison entre l'équipe éducative et les familles. Les rendez-vous peuvent être pris par ce canal. Toute information nouvelle est à signer.

LES SUBVENTIONS DU SIIS

Le SIIS accorde la somme de 61€/enfant/an pour l'achat des livres et du matériel scolaire.
Le SIIS met à disposition des classes un budget investissement pour le mobilier et les gros équipements.
Le budget pédagogique peut aider à financer une classe transplantée.

LES COOPERATIVES

- L'école d'Arthies possède son association Loi 1901 : l'Association de l'Amicale Sportive et Culturelle de l'Ecole d'ARTHIES (« **ASCEA** »)
- L'école de WY est titulaire d'un compte affilié à l'Office Central de Coopération à l'Ecole (« **OCCE** »).
- L'école de CLÉRY possède son Association Loi 1901, affiliée à l'USEP : « Association Sportive et Culturelle de l'école de Cléry (« **ASC Cléry** »).

Les cahiers de comptes peuvent être consultés sur demande.

Les coopératives sont alimentées par :

- Les bénéfices d'actions diverses (Vente de photos, gâteaux…)
- Les subventions exceptionnelles (Quête de mariage, dons…)

La participation financière à la coopérative scolaire est libre et non obligatoire mais souhaitable car cela permet d'acheter tout le petit matériel et les fournitures diverses nécessaires aux projets de classe (cuisine, jardinage, travaux manuels...), de régler des entrées de visites ou une partie des frais de transport.

LES VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT	**du 17 Octobre au 1er Novembre 2020**
NOEL	**du 19 Décembre 2020 au 3 Janvier 2021**
HIVER	**Du 13 Février au 28 Février 2021**
PRINTEMPS	**du 17 Avril au 2 Mai 2021**
ETE	**Mardi 6 Juillet 2021 après la classe**

LES JOURS FERIES (Pas école) :

Lundi 5 avril 2021 (Lundi de Pâques)
+ Jeudi 13 et Vendredi 14 mai 2021 (Ascension)
+ Lundi 24 mai 2021 (Lundi de Pentecôte)

Coordonnées des 4 mairies :

Mairie d'ARTHIES : 01.34.67.22.26 mairie-arthies-95@wanadoo.fr

Mairie de BANTHELU : 01.34.67.46.92 mairie.banthelu@wanadoo.fr

Mairie de CLERY EN VEXIN : 01.34.67.42.38
commune-de-clery@wanadoo.fr

Mairie de WY-DIT-JOLI-VILLAGE : 01.34.67.41.72
mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr